



Services à l'agriculture

Vétérinaire



Témoignage

Formation

Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire, diplôme qui se prépare dans l'une des 4 écoles nationales vétérinaires : Maisons-Alfort (94), Lyon (69), Nantes (44) et Toulouse (31), sur concours commun après un bac + 2 (classe prépa principalement).



Pourquoi avez-vous choisi cette profession ?

J'ai toujours voulu travailler au contact des animaux et le côté scientifique de cette profession m'attirait également. Après la classe préparatoire, j'ai intégré l'école nationale vétérinaire de Nantes. A ma sortie, après quelques remplacements, je suis devenu associé d'un cabinet qui compte 7 vétérinaires en Bretagne.

En quoi consiste votre travail ?

J'exerce en milieu rural. 90 % de mon temps est donc consacré aux bovins et aux porcs. J'interviens dans les élevages pour le diagnostic des maladies, les soins aux animaux et la délivrance des médicaments dans le cadre de la réglementation. Mais le vétérinaire est de plus en plus un conseiller qui intervient avant l'apparition des pathologies, notamment pour la reproduction ou l'alimentation.

Qu'appréciez-vous dans ce métier ?

J'aime travailler avec les éleveurs, au contact des animaux. Ce métier procure beaucoup de satisfaction personnelle, le plaisir de guérir des animaux et de participer à donner la vie lors des vêlages. Le cabinet vétérinaire à plusieurs permet également d'échanger avec les collègues et de se tenir informé.

Que conseillerez-vous à un jeune qui veut exercer ce métier ?

Il faut d'abord faire ce métier par passion et ne pas avoir peur de travailler, d'abord pour intégrer l'école vétérinaire, puis ensuite sur le terrain dans des conditions parfois difficiles. Les journées sont bien remplies avec souvent des contraintes horaires. Cela explique certainement les difficultés de recrutement en milieu rural. Il faut susciter des vocations.

Philippe HENAFF

Vétérinaire dans les Côtes d'Armor

Activités

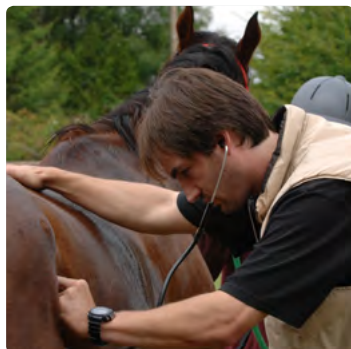
Le vétérinaire exerce la médecine et la chirurgie pour les animaux :

- Il diagnostique, soigne et prévient les maladies.
- Il délivre les médicaments nécessaires.
- Il peut pratiquer des analyses biologiques.
- Il peut aussi assurer une fonction de conseil concernant la production animale (hygiène, alimentation, reproduction).

Le vétérinaire peut également veiller à l'application des règles concernant la santé et la protection des animaux. Au sein des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), ses activités principales sont en rapport avec le contrôle et la certification dans les domaines :

- De la santé et la protection des animaux.
- De l'hygiène alimentaire (production, transport, distribution).
- Des installations classées dans les domaines de l'élevage et de l'industrie agroalimentaire pour la protection de l'environnement.

Le vétérinaire peut également faire de l'enseignement et de la recherche.





Services à l'agriculture Vétérinaire

Conditions d'exercice

Le vétérinaire travaille souvent en libéral, mais peut aussi être salarié (dans un parc zoologique ou au sein d'un service vétérinaire d'état par exemple).

Selon que son activité se situe en milieu urbain ou rural, en tant que salarié ou libéral, il aura des conditions de travail très différentes.

En milieu rural de nombreux déplacements sont effectués et les efforts physiques peuvent être importants et prolongés (travail avec des animaux lourds et volumineux comme les vaches par exemple).

Les horaires peuvent être irréguliers avec des gardes la nuit, le dimanche et les jours fériés.



Compétences et qualités

Le vétérinaire doit être à l'aise avec les animaux et savoir diagnostiquer leur état de santé éventuellement à l'aide d'analyses biologiques ou de l'imagerie médicale. Il doit anticiper les réactions imprévisibles des animaux.

S'il travaille en chirurgie vétérinaire, il sera amené à effectuer des interventions chirurgicales. Il intervient avec précision et sait repérer et gérer les urgences.

Il a également un bon contact avec les propriétaires des animaux, qu'il doit rassurer.

Perspectives d'évolution

- Après plusieurs années d'expérience, le vétérinaire peut évoluer vers la direction d'une clinique vétérinaire ou d'un service vétérinaire d'état (DDCSPP).
- Il peut également évoluer vers la recherche ou à un poste à responsabilité au sein d'un groupe d'agrofourriture (alimentation animale par exemple).

Pour en savoir +

CONSULTER

- la fiche ROME n°A1504 du Pôle emploi
www.pole-emploi.fr

CONTACTER

- l'Ordre des Vétérinaires
www.veterinaire.fr

